

«Il est peut-être juste que la Suisse soit moins riche demain...»

Un manifeste pour davantage de justice fiscale a été lancé. Le point sur la situation avec l'un de ses initiateurs

Affaire Birkenfeld, condamnation de l'UBS aux USA, liste grise de l'OCDE, vol des données HSBC, différends avec l'Italie, l'Allemagne... le moins que l'on puisse dire, c'est que les questions financières et fiscales – notamment celles qui ont trait au secret bancaire – sont au cœur de l'actualité. La Suisse subit-elle vraiment l'assaut de concurrents jaloux ou d'Etats en manque de recettes? Le secret bancaire est-il le pilier de notre économie et de nos valeurs? A rebours du discours dominant, des organisations défendent un autre regard; elles ont lancé en novembre 2009 un manifeste pour davantage de justice fiscale. Entretien avec Olivier Longchamp, responsable des questions financières et fiscales à la Déclaration de Berne, l'une des associations à l'origine de ce manifeste.

questions réponses



Olivier Longchamp.

Pourquoi avez-vous décidé de lancer ce manifeste et quels en sont les principaux axes?

Dans le contexte de renforcement de la lutte contre les paradis fiscaux et de crise financière, puis économique mondiale, nous avons dû constater qu'il n'y avait pas, en Suisse, de discours pour contrebalancer celui de la place financière. La dérégulation des flux financiers et leur opacité apparaissaient comme des éléments déclencheurs de la crise financière. Les contribuables des principaux pays développés devaient éponger avec leurs impôts le prix fantastique du sauvetage du système financier mondial. Les usages de pirates des banquiers suisses éclataient au grand jour avec l'affaire Birkenfeld. Et pourtant, il n'y avait pas en Suisse de vrai débat sur les conséquences délétères des pratiques permettant

me mo La place financière suisse vit des heures noires et son secret bancaire est sur la sellette. Dans un contexte tendu, sur fond de crise économique, la Déclaration de Berne et d'autres organisations ont lancé un manifeste «pour la réorientation de la politique fiscale». Explications.

aux contribuables d'autres pays de se soustraire à leurs obligations fiscales grâce aux services offerts par les banques suisses. Il y a une année, autour du sommet du G20, lorsque le débat est devenu vraiment chaud, nous n'étions pas loin d'une situation médiatique où toute remarque critique à ce propos passait pour une trahison nationale. En même temps, nous sentions un besoin d'information. Nous avons donc voulu à la fois informer et donner une voix à ceux qui ont à cœur une plus grande justice fiscale internationale et qui entendent lutter contre la dimension prédatrice de la place financière suisse à l'égard de l'étranger. Nous concevons ce manifeste comme un geste politique et comme une première étape permettant de réunir ceux qui se retrouvent dans ces valeurs, en vue d'actions politiques futures.

Au gré des données volées à des banques helvétiques, on a beaucoup parlé de la France et de l'Allemagne. Mais, d'une manière générale, est-ce qu'on arrive à estimer le coût de la fraude fiscale au niveau international? Il n'y a, bien entendu, pas de statistiques précises à ce sujet; il faut donc se contenter d'estimations. Or tous les chiffres concordent pour souligner l'importance des flux financiers illicites pour les pays du Sud. A l'échelle mondiale – et c'est un ordre de grandeur – une étude du réseau pour la justice fiscale estimait en 2005 à 250 milliards de dollars la perte provoquée par la fraude fiscale pour les pays du Sud. Cette somme représente à peu près deux fois et demie l'aide internationale au développement. Les montants en jeu sont donc énormes. Dans le prolongement de cette étude, la Déclaration de Berne a estimé en 2008 que la place financière suisse faisait perdre en recette fiscale aux pays du Sud une somme allant en gros de trois à vingt-deux fois ce que la Confédération investit dans l'aide au développement. Quant à la fraude fiscale intérieure, la



La Suisse, son chocolat, ses banques et... son secret bancaire. En 2007, avec son film «Permis d'évader», Attac montrait notamment comment le système fiscal helvétique passait outre certains principes de la Constitution. Cette organisation se mobilise aujourd'hui en faveur du manifeste fiscal, qu'elle a lancé avec la Déclaration de Berne et le réseau Denknetz.

dernière enquête officielle à ce sujet a été menée... en 1962 et contrairement à une idée reçue fréquente, sur la morale fiscale irréprochable des citoyens suisses, elle concluait à une fraude importante. Plus récemment, en 2002, le professeur d'économie Bruno Frey estimait que la fraude fiscale fait perdre à l'Etat 25% des recettes procurées par les impôts sur le revenu.

On peut avoir l'impression que, dans le dossier de la politique fiscale internationale, le Conseil fédéral navigue à vue. Est-ce vraiment le cas ou a-t-il une stratégie?

Il y a une certaine cacophonie de la part du Gouvernement. Pourquoi? Pendant longtemps, le secret bancaire a été un tabou. La crise et la pression internationale ont contribué à le remettre en cause, ce qui n'est pas sans conséquences dans la stratégie de communication de nos autorités, pour qui il était l'alpha et l'oméga. Mais cela ne veut pas dire que l'on navigue à vue, au contraire. En une année, le Conseil fédéral a signé vingt-trois nouvelles conventions de double imposition; il a mis sur pied, en trois mois, un nouveau secrétariat d'Etat [ndlr: le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales] et a transmis une stratégie en matière de place financière au Parlement.

La stratégie du Conseil fédéral vise à reconfigurer bilatéralement le secret bancaire en intégrant les standards de l'OCDE de la manière la plus restrictive possible. On est loin de «la mort du secret bancaire». Par ailleurs, et ce n'est pas le moindre problème de cette évolution, les pays du Sud ne profitent pas du tout de cette stratégie.

La place financière prétend que la disparition ou l'affaiblissement du secret bancaire mettrait en danger les banques suisses et ses emplois. Peut-on chiffrer son importance dans l'économie suisse?

C'est difficile car le secret bancaire n'est pas le seul argument de la place financière suisse et il est difficile de prévoir ce que feront ses clients. Il ne faut en tout cas pas être excessivement alarmiste. Pour l'instant, les clients de la

gestion de fortune helvétique, le secteur dans lequel les banques suisses sont leaders mondiaux, ne semblent pas avoir massivement retiré leurs fonds des banques, et les banques privées annoncent même des afflux notables de capitaux pour 2009. Les banquiers tessinois ont prétendu que l'amnistie fiscale italienne allait les obliger à licencier 50% de leur personnel. Au final, on a constaté une augmentation du chômage de 2,5%, dans un contexte de crise empêchant de faire un lien direct avec l'amnistie. Ce qui est important, c'est que le débat sur ce sujet ne soit pas tué dans l'œuf avec ce type d'argument. Il faut savoir que la Suisse possède une place financière hypertrophiée: en 2007, les avoirs bancaires représentaient sept fois le PIB de la Suisse... Que la place financière suisse se réduise, qu'elle paie le prix d'une crise qu'elle a contribué à créer (cf. encadré), c'est simplement le coût de la solidarité. La Suisse est un pays riche et cette aisance a été en partie construite aux dépens d'autres pays. Il est donc peut-être juste qu'elle soit un peu moins riche demain. Ce qui semble clair, c'est que la place

financière suisse doit prendre ses distances avec le modèle de gestion de fortune transfrontalière non déclaré sur lequel elle a construit son succès tout au long du vingtième siècle.

Propos recueillis par Julien Wicki ■

Signez pour plus de justice fiscale!

Le «Manifeste pour une réorientation de la politique fiscale», lancé par la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz, a reçu le soutien de nombreuses organisations, dont Unia. Pour vous engager en faveur d'un système fiscal reposant sur des valeurs de solidarité et de justice plutôt que sur la recherche du profit à tout prix: signez le manifeste! Il est disponible sur www.manifeste-fiscal.ch

«0 à 50% des flux financiers échappent à tout contrôle»

L'offensive internationale contre les paradis fiscaux a parfois été présentée comme une conséquence de la crise financière: les Etats, endettés suite aux énormes investissements qu'ils ont consentis pour sauver leurs banques, cherchent par tous les moyens à récupérer des recettes fiscales. La Suisse ne fait-elle que payer les pots cassés d'une crise dont elle n'est pas responsable?

C'est ainsi que la place financière suisse a présenté les choses, ou alors en insistant sur la concurrence d'Etats jaloux cherchant à profiler leur propre place financière aux dépens de la Suisse, bouc émissaire mondial... En réalité – et les déclarations du G20 d'avril 2009 le montrent bien – une dimension fondamentale de cette problématique est la régulation des flux financiers mondiaux. En automne 2008, au plus fort de la crise financière, lorsque les investisseurs, les gouvernements ou les banques centrales ont essayé de savoir quelle institution financière était emmêlée à quel degré dans la crise des subprimes, on s'est rendu compte que c'était impossible: 30 à 50% des flux financiers passent, entre autres pour des raisons fiscales, par des places financières offshore et échappent à tout contrôle. C'est un problème majeur en termes de stabilité financière. Prenons les démantelés de l'UBS aux Etats-Unis... L'administration américaine veut-elle vraiment récupérer des recettes fiscales avec cette affaire? Les sommes évoquées seront probablement inférieures à l'amende qui a été infligée à la banque et représentent peu de choses en regard du déficit public américain. Non, dans ce cas précis, l'administration américaine a comme objectif de mettre fin à des pratiques nuisibles.

Propos recueillis par JW ■

Lexique

Secret bancaire: Le secret bancaire est défini à l'art. 47 de la loi sur les banques de 1936. Il interdit à un banquier de communiquer des informations sur ses clients sous peine d'une condamnation pouvant aller jusqu'à la prison ferme. Il peut être levé, en cas de délits pénaux (blanchiment d'argent, par exemple).

Soustraction et fraude fiscale: Le droit suisse – et c'est une particularité rare – distingue la soustraction (ou l'évasion) fiscale de la fraude fiscale. La première consiste à «oublier» de déclarer une part de ses revenus ou de sa fortune (un compte en banque par exemple) à l'administration fiscale et est considérée comme un délit administratif. La seconde consiste notamment à produire de faux documents (un faux certificat de salaire par exemple) pour dissimuler une part de ses revenus et est considérée comme un délit pénal. Dans les nouvelles Conventions de double imposition (CDI) signées depuis le 13 mars 2009, la Suisse a accepté d'abandonner cette distinction pour les contribuables domiciliés à l'étranger à des conditions précises. L'administration fiscale d'un Etat requérant détenteur d'une nouvelle CDI devrait désormais pouvoir demander au fisc suisse des renseignements bancaires sur l'un de ses contribuables, à condition notamment d'identifier clairement la banque dans laquelle ce contribuable aurait un compte non déclaré.

Echange automatique d'informations: L'échange automatique d'informations permet aux administrations fiscales de s'échanger des informations sur leurs contribuables respectifs. Il est pratiqué à différents niveaux, en Europe et en Amérique notamment.

JW ■